REÇU EN PREFECTURE
le 11/03/2024
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200030492-20240307-24_048_ACGF

Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

ARRÊTE n° 2024 – 048 du 07 mars 2024

Fixant la liste d'aptitude des examens professionnels pour l'accès au grade d'adjudant par avancement de grade du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale au titre de l'année 2024

Le Président du Centre de gestion et de formation

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 31 ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;

Vu l'arrêté n° 1775 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels du cadre d'emplois « application » ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 2023-17 du 15 décembre 2023 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2024 des examens professionnels pour l'accès aux grades des cadres d'emplois « maîtrise », « application » et « exécution » de la spécialité sécurité civile de la fonction publique communale ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n°2023-067 du 15 décembre 2023 portant ouverture des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n°2024-039 du 29 février 2024 portant nomination des membres du jury des examens professionnels ouverts au titre de l'année 2024 pour l'accès aux grades de sergent et d'adjudant du cadre d'emplois « application » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels de la fonction publique communale de Polynésie française organisés par le centre de gestion et de formation adopté le 23 mai 2023 par le conseil d'administration du centre de gestion et de formation ;

Vu le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels

Vu le procès-verbal de la réunion du jury du 07 mars 2024, déclarant admis sur la liste d'aptitude le candidat ayant obtenu les unités de valeur requises et remplissant les conditions pour l'accès au grade supérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AR-987-200030492-20240307-24_048_ACGF

ARRÊTE

Article 1er :

Le candidat dont le nom figure sur la liste jointe en annexe ayant obtenu les unités de valeur requises et remplissant les conditions fixées par le statut particulier pour l'accès au grade supérieur, est déclaré admis sur la liste d'aptitude.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 3 :

Le directeur du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le 07 MARS 2024

Le président
M. René TEMEHARO-PAHUIRI

CENTRE DE GESTION ET DE FORMATION
POLYNÉSIE FRANÇAISE
République Française

REÇU EN PREFECTURE
le 11/03/2024
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200030492-20240307-24_048_ACGF

Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 2024-049 DU 07 MARS 2024

EXAMEN PROFESSIONNEL
SPÉCIALITÉ « SECURITE CIVILE »
- SESSION 2024 –

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DU CANDIDAT ADMIS SUR LA LISTE D'APTITUDE PAR L'OBTENTION DES UNITÉS DE VALEUR ET REMPLISSANT LES CONDITIONS POUR L'ACCES AU GRADE SUPÉRIEUR

CADRE D'EMPLOIS « APPLICATION »
(Catégorie C)

Accès au grade d'adjudant par avancement
(1 candidat)

Conformément aux articles 10 et 13 de l'arrêté n° HC / 1775/ DIRAJ/BAJC du 17/12/2015 modifié, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats admis. Sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu les unités de valeur requises et remplissant les conditions pour l'accès au grade supérieur.

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
1277	SING	Wuik Sang	Saturnin